

## COMMUNE DE TRONGET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
3 février 2023

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Franck VALETTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Patrick AMATHIEU

---

#### Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du stade de football N°10/2023

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage du stade de football sont à envisager dans un souci d'économie d'énergie au regard du contexte actuel. Le coût total du projet est de 52 000.00 € HT. Ces travaux sont éligibles pour l'année 2023, aux subventions suivantes :

- Conseil Départemental 03 au titre des équipements sportifs 2023 : 30% soit 15 600.00 € HT
  - DETR au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux : 35 % soit 18 200.00 € HT
  - Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 15% soit 7800.00 € HT
  - Autofinancement : 20% soit 10 400.00 € HT
- Coût total : 52 000.00 € HT

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :**

Coût total : 52 000.00 € HT  
Département : 15 600.00 € HT  
FAFA : 7800.00 € HT  
Etat (DETR) : 18 200.00 € HT  
Autofinancement : 10 400.00 € HT

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif des équipements sportifs au titre de l'année 2023,
- de solliciter une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) la plus élevée possible au titre de l'année 2023,
- de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) la plus élevée possible au titre de au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 003-210302923-20230213-DEL20230213\_10-DE



- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

ONT VOTE POUR : 13  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2023  
et publié le 14/02/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2023

Le Maire,



**Jean-Marc DUMONT**